

et de Terre-Neuve, afin de défendre les intérêts des gens qu'il est censé représenter dans cette enceinte.

Honorables sénateurs, c'est l'importance du projet de loi C-21 pour nos régions qui est la véritable question en l'occurrence. Qui d'entre nous affirmera sérieusement que la Chambre des communes a entendu toutes les personnes qui méritaient de l'être au sujet du projet de loi C-21? Le sénateur Phillips fera-t-il cette affirmation?

Le sénateur Phillips: Pouvez-vous nous garantir que tous ceux qui se font entendre du comité spécial du Sénat sur le projet de loi C-21 méritent d'être entendus et qu'il ne s'agit pas tout simplement de répétitions?

Le sénateur Stewart: Je suis persuadé que de temps à autre, tous les comités entendent des témoignages répétitifs. Cependant, là n'est pas la question. Le fait est qu'il y a des Canadiens qui ont des points de vue bien déterminés qui méritent d'être entendus. Il faudrait leur donner l'occasion de se prononcer et les sénateurs devraient être en mesure d'écouter ce qu'ils ont à dire.

Il s'agit de savoir quel sénateur—qu'il vienne de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve ou du Québec—osera affirmer que notre seul devoir en tant que corps législatif consiste simplement à approuver sans discussion les mesures législatives qui nous sont soumises? Lequel d'entre nous affirmera que nous nous contentons d'adopter sans discussion des projets de loi et d'encaisser nos chèques de paie? Est-ce ainsi que nous concevons notre rôle? Qui d'entre nous peut dire que le Sénat et les Canadiens doivent accepter aveuglément comme un article de foi quelque chose d'aussi fondamental que l'idéologie de M. Mulroney—je ne dis pas l'idéologie progressiste conservatrice—telle qu'elle s'incarne dans le projet de loi C-21?

• (1650)

Non seulement le sénateur Phillips a-t-il critiqué le projet de loi S-12 en invoquant le Règlement pour des motifs futiles, mais il l'a également attaqué en raison des normes variables d'admissibilité. Il nous a parlé de son ami l'agriculteur qui cultive des pommes de terre à l'Île-du-Prince-Édouard. Il a trouvé à redire au fait que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard deviennent admissibles aux prestations d'assurance-chômage après avoir travaillé dix ou onze semaines. Ai-je bien compris le sénateur?

Le sénateur Phillips: Et abandonnent leur emploi.

Le sénateur Stewart: Dans ce cas, pouvons-nous conclure à ce qu'il a dit que le sénateur Phillips va se prononcer contre le projet de loi C-21 simplement parce que le projet de loi prévoit pour l'Île-du-Prince-Édouard les mêmes normes variables d'admissibilité qui existent dans la loi et que le projet de loi S-12 vise à maintenir pendant quelques semaines?

Le sénateur Phillips: C'est une raison de plus pour l'appuyer. Vous devriez appuyer le projet de loi C-21.

Le sénateur Stewart: C'est vous qui, cet après-midi, après avoir critiqué le principe des normes variables d'admissibilité, nous avez ensuite exhortés à adopter sur l'heure le projet de loi C-21, qui renferme exactement les mêmes normes variables d'admissibilité que celles qui s'appliquent presque exactement au cas de l'Île-du-Prince-Édouard dont vous nous avez parlé.

L'attitude du sénateur Phillips est tout à fait contradictoire. Il nous conseille à mauvais escient. Pourquoi ne lit-il donc pas le projet de loi? Le sénateur Phillips devrait assister aux réunions du comité. Cet après-midi, il a prouvé l'importance des délibérations du comité sur le projet de loi C-21. Si le sénateur Phillips assistait aux réunions du comité, il découvrirait certaines des conséquences du projet de loi C-21.

Comme j'en viens à ma conclusion, honorables sénateurs, je vous invite à bien m'écouter. Ces temps-ci, on nous dit que le gouvernement est en train de créer un nouvel environnement économique et que, partant, bien des adaptations sont nécessaires. Dans toutes les régions du Canada, des localités comme Canso, Lockeport et Saint-Jean et bien d'autres devront s'y soumettre. En consultant le dictionnaire, j'ai découvert que le mot adaptation signifiait un changement visant à éliminer les différences.

Le sénateur Flynn: Je l'ignorais!

Le sénateur Stewart: C'est pourtant vrai. Ainsi, le sénateur Flynn tient Canso pour une différence à éliminer. Une adaptation est un changement visant à éliminer une différence de façon à respecter à une norme...

Le sénateur Flynn: Vous parlez en l'air!

Le sénateur Stewart: ... ou pour atteindre un objectif. C'est ainsi que se définit l'adaptation, et nous devons dorénavant nous y soumettre. Canso subit présentement une adaptation. Saint-Jean subit également une adaptation. Lockeport subit aussi une adaptation. N'en croyez rien, honorables sénateurs! Canso ne subit pas une adaptation, car elle est en voie de disparaître. Et comment les gens de Canso réagissent-ils? Pour le moment, ils ne comprennent pas. Ils n'arrivent tout simplement pas à se rendre à l'évidence. Ils ne sont pas encore parvenus au point où ils exploseront de désespoir ou de rage.

Comme le disait la ministre au moment où elle a présenté ce projet de loi, le gouvernement estimait:

... que ce sont les habitants de l'endroit qui connaissent le mieux ce dont l'économie locale a besoin.

Les gens que je représente au Sénat du Canada tiennent à savoir comment le projet de loi C-21 va les toucher. Ils désirent connaître ses répercussions économiques et sociales sur leurs localités. Sans être déraisonnables, ils veulent savoir. Ils ont le droit de savoir.

La Chambre a examiné le projet de loi C-21 dans un climat chargé d'acrimonie. Nous nous enorgueillissons ici d'être capables d'examiner un projet de loi et, après nous être laissés aller à un certain courroux politique, d'analyser le projet de loi et d'en découvrir les incidences. Nous sommes tout à fait prêts à agir ainsi avec le projet de loi C-21, mais nous ne saurions le faire sans causer de souffrances aux travailleurs qui seront en chômage en janvier, si le gouvernement n'accepte pas de collaborer avec nous à l'adoption du projet de loi S-12. Nous en avons besoin. Les Canadiens des provinces de l'Atlantique en ont besoin également.

Honorables sénateurs, ce serait merveilleux si, reconnaissant le marasme économique dans lequel s'est embourbé le Canada atlantique, sans se soucier d'imputer des responsabilités, le premier ministre, mû par l'esprit des Fêtes et soucieux d'atténuer les difficultés de nos concitoyens, mettait en œuvre sur-le-champ le projet de loi S-12.

Des voix: Bravo!